

Suspendu pour des « comportements inappropriés »

Un dispositif d'écoute a été mis en place au collège-lycée privé Jeanne-d'Arc d'[Argentan](#). Ceci en écho à une affaire se passant en [Loire-Atlantique](#), concernant l'ancien directeur ornaïs.

[Courant](#) avril, les services du rectorat de [Normandie](#) ont mis en place un dispositif d'écoute au sein du collège-lycée privé Jeanne d'Arc à [Argentan](#). Cette cellule d'écoute offre ainsi « **à toute personne qui le souhaite, sans aucune restriction, la possibilité de s'exprimer en toute confidentialité** », indique le service communication de l'académie.

Ce dispositif est lié à une affaire qui connaît un retentissement en [Loire-Atlantique](#) depuis un mois et demi. Le 22 mars, le directeur d'un lycée privé de [Saint-Nazaire](#) a été suspendu par la direction de l'enseignement catholique de [Loire-Atlantique](#). Les jours précédents, le rectorat de l'académie de Nantes avait reçu plusieurs signalements lui rapportant « des comportements inappropriés » de ce chef d'établissement sur des lycéennes, au cours d'un séjour scolaire à [Paris](#). Dans la foulée, une cellule d'écoute psychologique a été activée à destination des élèves, des familles et du corps enseignant.

Longtemps en poste dans l'[Orne](#)

L'émotion suscitée par cette situation a donc eu des répercussions jusque dans l'[Orne](#), où le quinquagénaire a passé la majeure partie de sa carrière professionnelle. C'est dans ce département qu'il a occupé des postes de direction pendant un quart de siècle, d'abord à [Tinchebray-Bocage](#) et à Domfront-en Poiraise, avant de diriger le collège-lycée privé d'[Argentan](#) pendant cinq ans, jusqu'à sa mutation pour [Saint-Nazaire](#), à l'été 2024.

Deux permanences

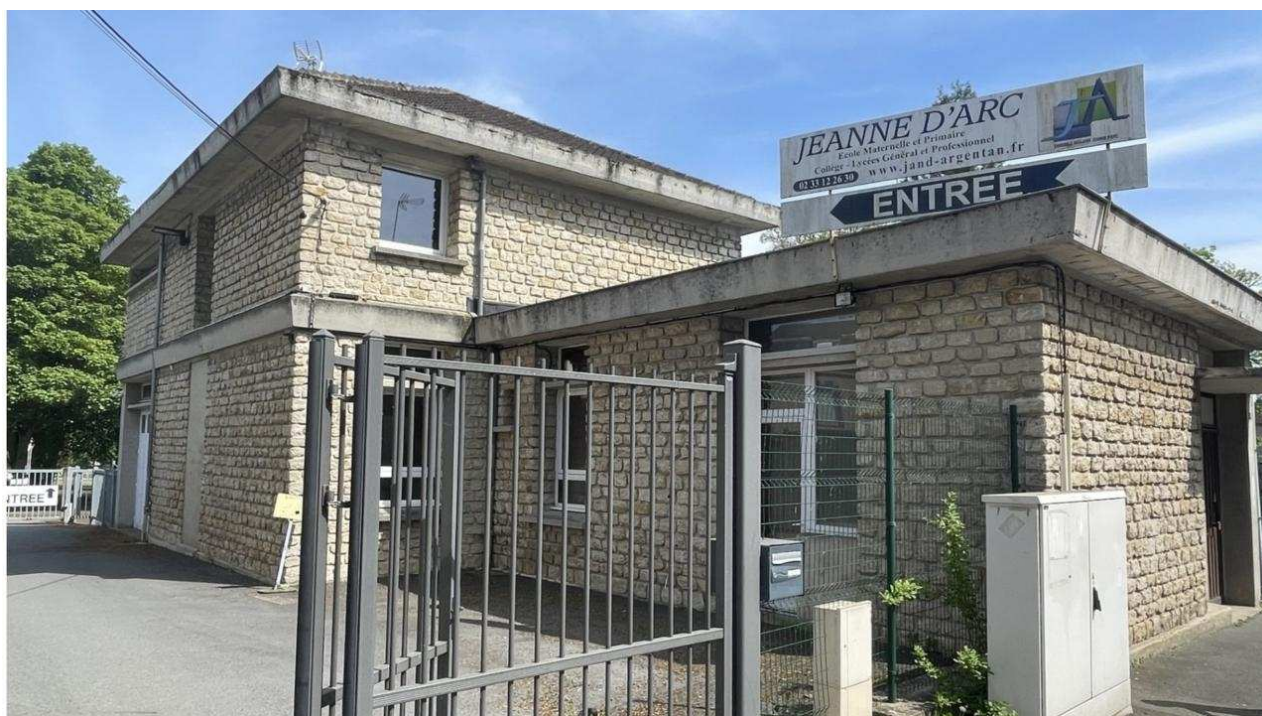
Début avril, une cellule d'écoute composée de personnels du rectorat et de la direction diocésaine de l'[Orne](#) a ainsi été mise en place à Jeanne-d'Arc, pendant une journée, afin de recueillir d'éventuels témoignages. Puis une adresse électronique a été ouverte, toujours avec ce même objectif. Enfin, jeudi 24 avril, une seconde permanence a eu lieu à [Argentan](#) à proximité de l'établissement privé, « **dans un lieu neutre** », précise une source proche du dossier.

« Le respect de la confidentialité »

Ce dispositif a-t-il été mis en place à la demande de l'Éducation nationale ou à celle du ministère de la Justice dans le cadre de l'enquête diligentée par le parquet de Saint-Nazaire ? A-t-il permis de recueillir des témoignages, ou pas ? Le rectorat de Normandie répond simplement que « **dans un souci de respect de la confidentialité des témoignages recueillis et afin de garantir la sérénité des procédures en cours, nous ne pouvons, à ce stade, entrer davantage dans les détails** ». Et il appelle au « **respect de la parole des personnes concernées et à la responsabilité de chacun dans le traitement de ces événements** ».

À ce stade, les contours de cette affaire restent encore flous. L'avocat du directeur parle « **d'allégations mensongères** », souligne que les faits ne sont pas qualifiés pénalement, que son client n'est pas mis en examen. Et il a annoncé le dépôt d'une plainte pour dénonciations calomnieuses.

François BOSCHER.



L'entrée de l'Institution Jeanne-d'Arc, à Argentan. Ouest-France